



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 13 MAI 2015

EXTRAIT DE DELIBERATION N°2015-062 / 9-1

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire.
Les conseillers présents au nombre de 25 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

Présents : Y. AIFA, Y. ALLARDIN, J-L. BALLY, A. BLANCANEUX, N. CHARLETY, M. CHASSON, J. COUTURIER, M. DE JAHAM, A. FAVIER, G. FAVRE, J. FORTE, A.GAL, B. GATTAZ, A. GERVASI, C. LEBLANC, R. MAZZILLI, L. MOGORE, C. MOLLIER-SABET, A. MOREAU, B. PARIS, J. POLAT, J. ROBERT, B. SARRAT, J. VIAL, D. ZAMBON.

Représentés : C. BADREDDINE, AL. MOTTE, L. PRIEUR-DREVON, R. REVIL, C. SERVOTTE, N. TAMBORINI, L. TRICOLI.

Absents : A. COLLIN.

Le secrétaire de séance désigné est Alain BLANCANEUX.

OBJET : DEPLACEMENTS / STATIONNEMENTS / PARKING DES TISSERANDS : Avenant n°2 à la convention tripartite entre la ville de Voiron, la Région et la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais relative aux modalités d'accès du parking des Tisserands pour les abonnés TER. Evolution des modalités d'accès pour les abonnés du TER.

Rapporteur : J. Forté

EXPOSE : Dans le but de répondre aux besoins en stationnement liés au pôle d'échanges et au quartier gare, la Ville de Voiron a porté la réalisation d'un parking en ouvrage d'une capacité de 471 places, dans le cadre d'un partenariat associant la Région Rhône-Alpes, le Département de l'Isère et le Pays Voironnais. La Région Rhône-Alpes a participé au financement du parking dans la limite de 250 places, besoin estimé pour les usagers de la gare TER de Voiron.

Une convention tripartite a été établie entre la Région Rhône-Alpes, la Ville de Voiron et le Pays Voironnais afin de définir les modalités d'accès au parking pour les abonnés TER. Cette convention a été modifiée en 2011 par le biais d'un avenant.

... / ...

Voiron, ville porte de Chartrause

Le dispositif actuel prévoit :

- une capacité de 270 places utilisables par les abonnés TER,
- un prix d'abonnement fixé à 20 € / mois pour les abonnés TER (au lieu de 60 € / mois en plein tarif),
- une participation mensuelle par abonnement de 21,80 € / mois pour le Pays Voironnais et de 18,20 € pour la Ville de Voiron pour compenser l'écart avec le plein tarif,
- un système de liste d'attente en cas de demande supérieure à l'offre.

La participation de la Ville de Voiron aux abonnements TER s'élève à environ 54 000 euros pour l'année 2014. Celle du Pays Voironnais s'élève à environ 60 000 euros.

La convention tripartite stipule que le tarif préférentiel proposé aux usagers TER du parking ne doit pas être inférieur au tarif proposé par le réseau urbain de Voiron (article 4-1). Or, le tarif actuel de 20 € / mois ne respecte plus cette condition dans la mesure où l'abonnement TCU a été augmenté à 25 € / mois depuis le 1^{er} septembre 2013.

Les modalités d'accès des abonnés TER au parking des Tisserands doivent donc être modifiées.

De plus, les nouvelles modalités proposées ci-après ont pour but d'inciter à l'utilisation de modes alternatifs à la voiture individuelle pour le rabattement en gare (co-voiturage, transport collectif, vélo, marche à pied),

Elles ont également pour intérêt de réduire la charge financière pour la Ville de Voiron et le Pays Voironnais dans un contexte de restriction budgétaire en lien avec la diminution des dotations de l'État,

Enfin, elles permettent de rendre le parking plus accessible aux usagers horaires.

Il est donc proposé de mettre en œuvre les modalités suivantes à compter du 1^{er} septembre 2015 :

- Plafonner le nombre d'abonnés TER à 250 places (retour à la capacité initialement prévue dans la convention),
- Fixer un tarif d'abonnement à 40 € / mois pour les abonnés TER,
- Fixer le montant de la participation mensuelle par abonnement TER à 10,90 € pour le Pays Voironnais et à 9,10 € pour la Ville de Voiron,
- Maintenir le système de liste d'attente.

Ces nouvelles modalités devront faire l'objet d'un avenant n° 2 entre la ville de Voiron et la CAPV.

PROPOSITION :

Vu l'avis favorable de la Commission Travaux, Environnement, Sécurité, Stationnement et Cadre de Vie du 23 avril 2015.

Le rapporteur propose au Conseil Municipal :

... / ...

- D'approuver les nouvelles modalités d'accès au parking des Tisserands pour les abonnés TER, à savoir :
 - Nombre maximum d'abonnement TER : 250
 - Tarif de l'abonnement mensuel pour les abonnés TER : 40 €
 - Participation mensuelle par abonnement pour la ville de Voiron : 9,10 €
 - Maintien de la liste d'attente
- D'appliquer ces nouvelles modalités à compter du 1^{er} septembre 2015
- D'autoriser le Maire à signer l'avenant n°2 et à prendre toutes les mesures nécessaires en vue de la mise en application de ces modifications

DECISION : La proposition est ADOPTEE par 25 voix POUR - 7 CONTRE (R. REVIL, A. FAVIER, N. CHARLETY, A. GERVASI, J.L. BALLY, J. VIAL, L. TRICOLI)
AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations
Acte certifié exécutoire depuis
son dépôt en préfecture, sa
publication
ou notification le

